

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU BUREAU
SYNDICAL DU 26 JANVIER 2023**

DEL-2023-2

L'An deux mille vingt-trois, le vingt-six janvier, à 9 heures 45, le BUREAU du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 19/01/2023, s'est réuni 'Salle de réunion - Bât. Le Carat' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Etaient présents :

Mmes MERMIER, TARAGON.

MM. AEBISCHER, BAUD-GRASSET, BOISIER, CHASSAGNE, COUTIER, DAVIET, DEAGE, DESCHAMPS, FRANCOIS, HACQUIN, OBERLI, PEUGNIEZ, RATSIMBA, STEYER.

Avait donné pouvoir :

M. GILLET.

Etaient absents ou excusés :

Mmes DALL'AGLIO, DETURCHE, PARIS.

MM. BOUVARD, GYSELINCK, JACQUES, MATHIAN, SADDIER.

Assistaient également à la réunion :

Mmes DIMITRIOU, GIZARD, JAILLET, KHAY, MALLET, PERRILLAT,

MM. GAL, GRANGE, HARROP, LACHAT, LOUVEAU, MALOSSE, RACAT, SCOTTON, SOULAS, VIVIAN :
du SYANE.

Membres en exercice : 25

Présents : 16

Représentés par mandat : 1

**Objet : COMMUNE DE VEYRIER-DU-LAC - ROUTE DE LA CORNICHE - AMENAGEMENT DE VOIRIE,
RENFORCEMENT DES RESEAUX HUMIDES ET ENFOUISSEMENT COORDONNE DES
RESEAUX SECS - MARCHES DE TRAVAUX DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE
COMMANDES AVEC LA COMMUNE, LE GRAND ANNECY ET ENEDIS**

Exposé du Président,

Par délibération en date du 8 juillet 2021, le Bureau a approuvé la convention de groupement de commandes entre le SYANE, la commune de VEYRIER-DU-LAC, le Grand Annecy et ENEDIS pour des travaux d'aménagement de voirie, renforcement des réseaux humides et l'enfouissement coordonné des réseaux secs (dont une ligne moyenne tension pour ENEDIS).

Le Grand Annecy réalise, pour sa part, les travaux de renforcement de la colonne d'alimentation en eau potable.

Parallèlement à ces travaux, le SYANE réalise l'enfouissement coordonné des réseaux de distribution publique d'électricité, de télécommunications et d'éclairage public sur ce secteur.

ENEDIS intègre l'enfouissement d'une portion de ligne moyenne tension (HTA).



Conformément à la convention de groupement de commandes, le SYANE, établissement coordonnateur, a lancé une procédure adaptée telle que définie par les articles R.2123-1 et R.2123-4 du Code de la commande publique, en vue d'attribuer les marchés de travaux.

La consultation comprend 3 lots.

- **LOT N° 1 : « GENIE CIVIL - VRD »**
- **LOT N° 2 : « BORDURES / ENROBES »**
- **LOT N° 3 : « GENIE ELECTRIQUE »**

La Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes, réunie le 9 janvier 2023, a classé et émis un avis sur les offres.

Elle propose à chacun des pouvoirs adjudicateurs de retenir les offres jugées techniquement et économiquement les plus avantageuses suivantes :

- **Lot n° 1 :** Le groupement d'entreprises CECCON/MITHIEUX/BIANCO BTP pour un montant de 2.386.261,77 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 344.495,78 € HT.
- **Lot n° 2 :** L'entreprise EUROVIA ALPES pour un montant de 527.164,63 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 37.232,17 € HT.
- **Lot n° 3 :** Le groupement d'entreprises CECCON/HTB SERVICES pour un montant de 206.995,20 € HT.
La part des prestations qui sera réalisée sous maîtrise d'ouvrage du SYANE correspond à un montant de 197.141,00 € HT.

Le Président du Syndicat, représentant le pouvoir adjudicateur, a retenu les entreprises et groupements d'entreprises titulaires des marchés, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Les membres du Bureau sont invités :

1. à donner leur accord pour les marchés à conclure avec les titulaires retenus pour les lots n°1, 2 et 3, et à autoriser le Président à signer les marchés relatifs aux prestations sous maîtrise d'ouvrage du SYANE.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,


Joël BAUD-GRASSET.


Syane
ENERGIES A NUMERIQUE